La lettre

de l'action sociale des Hauts de Seine

Septembre 2025

N°4

Edito

Un Forum de l'action sociale à Montrouge !

Après le succès du premier Forum de l'action sociale organisé à Bercy, l'événement s'invite dans les Hauts de Seine !
Mardi 7 octobre, le site de Montrouge accueillera son tout premier forum départemental, dans le hall du restaurant ASF Restauration "White" (immeuble INSEE) de 11 à 14h.

Ce temps fort rassemblera les principaux acteurs de l'action sociale : délégation départementale, service social, opérateurs (ASF Vacances, Logement, Culture…).

- Découvrez toutes les aides et prestations d'action sociale !
- Besoin d'un coup de pouce pour le logement, les vacances, la garde d'enfants ou la vie quotidienne ? Venez en parler !
- Des stands, des infos, des conseils concrets : repartez avec des solutions utiles.
- Rencontrez les acteurs locaux de l'action sociale : logement, vacances, restauration, loisirs, aide à la parentalité, service social…
- Un temps d'échange privilégié pour obtenir des infos et faciliter vos démarches… rien que pour vous !

Agents des directions de Montrouge (INSEE, ASN, DDFIP, ANJ, DGDDI, DDPP) : ce forum est pensé pour vous. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Calendrier

- Du 1er au 19 septembre : inscriptions Micados Noël 2025
- 7 octobre : forum de l'action sociale à Montrouge
- 11 octobre : journée au zoo de Beauval
- 18 novembre : réunion du Conseil Départemental de l'Action Sociale
- 3 décembre : spectacle de Noël Zootopie 2 et La Féerie des Eaux au Grand Rex

Flash-Info

L'arbre de Noël 2025 au Grand Rex

Mercredi 3 décembre, les enfants de 3 à 12 ans des agents des ministères économiques et financiers sont invités à vivre un moment magique avec le spectacle de Noël La Féerie des Eaux et le film d'animation des studios Disney Zootopie 2. Le Grand Rex est une salle de spectacle parisienne emblématique, célèbre pour son architecture Art déco et son immense écran, le plus grand d'Europe. Un rendez-vous à ne pas manquer pour partager la magie de Noël en famille.

L'inscription des bénéficiaires sur Micados clôture le 19 septembre.

Focus

Entretiens avec un psychologue

Les services d'un psychologue sont proposés aux agents qui traversent une situation de crise personnelle ou professionnelle.

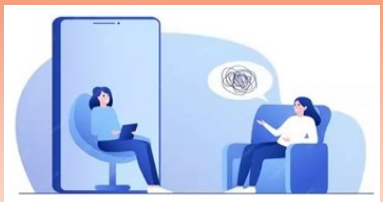

Vous êtes confronté à une situation difficile : des problèmes relationnels avec votre entourage familial ou professionnel, un divorce, une séparation, un deuil, une fragilité émotionnelle, une difficulté passagère ou plus profonde ou simplement vous éprouvez le besoin de vous confier, le psychologue peut vous écouter, vous conseiller, vous orienter en toute discrétion et confidentialité. Les consultations se tiennent une fois par mois aux horaires suivants 9h15, 10h00, 10h45, 11h30 et 15h15 selon le calendrier ci-dessous :

Vendredi 12 septembre & Vendredi 21 novembre à Puteaux

Vendredi 17 octobre & Vendredi 12 décembre à Montrouge

Les rendez-vous se prennent auprès de la délégation : **actionsociale.92@finances.gouv.fr**

A Savoir

Le CDAS, lieu privilégié d'échanges autour de l'action sociale

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) est l'instance consultative inter directionnelle qui organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département. Il est composé des représentants du personnel, des représentants de l'administration et de personnalités qualifiées : correspondants sociaux, assistants de service social... et se réunit trois fois par an.

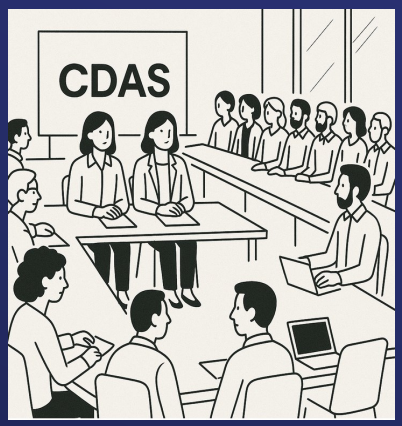

Il a vocation à s'emparer de toute question relative à la mise en œuvre de l'action sociale dans le département. Il relaie les prestations nationales : logement, vacances, aide à la parentalité, restauration. Au niveau local dans le cadre des crédits alloués, le CDAS décide des actions à mener : arbre de Noël, chèques cadeaux, consultation psychologue, sorties, concerts, loisirs, bien être (massages assis sur site)... Il veille à ce que les personnels du département aient accès à une solution de restauration et propose des dispositifs d'aide à la parentalité. Il constitue un lieu privilégié d'échanges et d'analyse pour contribuer aux travaux conduits sur l'ensemble des problématiques de l'action sociale.

Le CDAS est présidé par Mme X, DDFIP. Mme X, Déléguée est en charge de son organisation et de son animation.

Focus

Le CAL, késako ?

A chaque département est allouée annuellement une enveloppe de crédits d'actions locales (CAL) destinée à financer un programme d'actions librement définies au niveau local et concertées au sein des Conseils Départementaux de l'Action Sociale (CDAS), venant en complément des prestations nationales. Le montant global de ces crédits est déterminé chaque année, dans le cadre du projet de budget présenté au Conseil National de l'Action Sociale (CNAS). En 2024 il s'élevait à 112 229€ pour notre département. Il est calculé chaque année en fonction des effectifs présents sur le département.

Actions réalisées en 2024 :

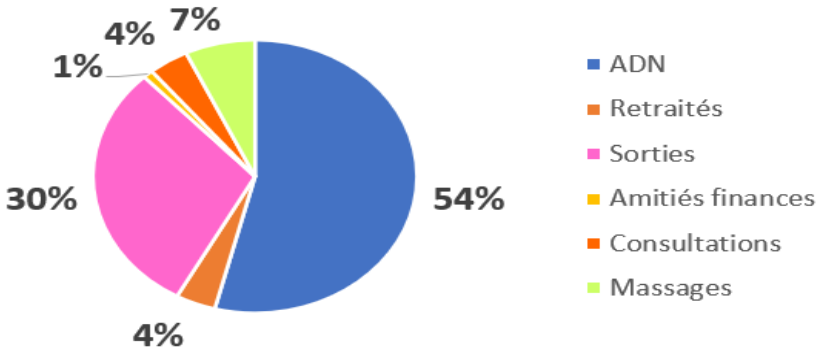

L'Arbre de Noel (ADN) représente plus de la moitié du budget annuel, il est composé des places de spectacle, des goûters des enfants et des cartes cadeaux.

Les billets et goûters sont commandés conformément à la demande des parents. L'absence des enfants et parents au spectacle a un coût significatif, les billets et goûters sont alors perdus.

Merci d'y penser lors de votre inscription ☺

L'action sociale aux Finances Publiques : un YouTube Live à (re)découvrir !

Découvrez tout ce que l'action sociale peut vous apporter au quotidien via un YouTube Live avec les éclairages de 6 intervenants et des réponses en direct aux questions des participants ! Organisé par l'École Nationale des Finances Publiques (ENFiP) sur sa chaîne officielle, ce temps d'échange en ligne a permis de faire toute la lumière sur un sujet souvent méconnu : l'action sociale au sein des Finances Publiques.

Un plateau d'experts mobilisé pour vous informer *(de gauche à droite)* :

- X, *Directrice de la Fédération d'Action Sociale Finances*
- X, *Président de la Fédération d'Action Sociale Finances*
- X, *Directeur de l'ENFiP*
- X, *Adjointe au Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de l'ENFiP*
- X, *Délégué à l'action sociale*
- X, *Correspondant social ENFIP.*

Au programme : une présentation des politiques d'action sociale ministérielle et interministérielle, qui accompagnent la vie des agents au quotidien dans des domaines aussi essentiels que e logement, la restauration, la famille et l'enfance, les vacances et loisirs, ou encore l'accompagnement social individuel.

Ce Live a été aussi l'occasion de répondre en direct aux nombreuses questions posées par les internautes, souvent très concrètes et directement inspirées de leurs situations personnelles ou professionnelles.

Vous avez manqué le direct ? Retrouvez une sélection des meilleurs moments du Live en podcast

Actualités

Ne rêvez plus vos vacances, réservez-les avec ASF Vacances !

Que vous rêviez de pistes enneigées, de randonnées au soleil, ou d'un simple break bien mérité, ASF Vacances vous propose une large gamme de séjours pour tous les goûts, en solo, en duo, entre amis ou en famille.

À vos agendas : les réservations pour les séjours Hiver / Printemps (période du 13 décembre 2025 au 1er mai 2026) ouvrent le mercredi 9 octobre 2025.

Dès le 1er octobre, vous pourrez consulter le catalogue en ligne sur le site www.asfvacances.fr

Anticipez, comparez, choisissez… et réservez dès le 9 octobre pour profiter pleinement de vos prochaines vacances !

Écoutez, lisez, découvrez : la bibliothèque numérique débarque chez Place des Arts (ASF Culture) !

Désormais, votre adhésion Place des Arts vous permet d'accéder à une bibliothèque audio et numérique.

Pour le prix actuel de votre **cotisation** soit **2.50€ par mois**, vous pouvez emprunter autant de livres audio et/ou numérique que vous le souhaitez dans la limite de 3 prêts simultanés et pour une durée de 21 jours par ouvrage.

Retrouvez dans le catalogue audio et numérique des romans policiers, des romans français, quelques classiques, des essais, des témoignages, des guides touristiques, des recueils de poésie, des documentaires, de la littérature jeunesse.

De quoi contenter tous les lecteurs ! Le catalogue va bien entendu s'enrichir dans les mois à venir, venez régulièrement consulter l'offre.

Adhésion

Focus

Swile, une nouvelle carte pour vos titres cadeaux !

Dans le cadre du renouvellement du marché national des chèques cadeaux, le ministère a choisi Swile. Les titres cadeaux Noël distribués aux agents des ministères économiques et financiers sont désormais gérés via la solution Swile déjà utilisée pour les titres-restaurant dans certains services.

À quoi sert Swile ?

Swile, c'est une **carte à puce** Mastercard, utilisable pendant 5 ans sur laquelle les titres cadeaux sont directement crédités.

+ une **application mobile** ou web. Grâce à ce duo, les agents peuvent :

- recevoir leurs titres cadeaux et culture directement sur leur compte Swile ;

- les utiliser en magasin, en ligne, auprès des enseignes éligibles ou dans la boutique cadeaux Swile ;

- convertir leurs dotations en bons d'achat pour accéder à encore plus d'enseignes ;

- suivre leur solde, la date de validité et leurs transactions à tout moment.

Comment cela fonctionne ?

Chaque Délégation passe commande à Swile via une plateforme dédiée. Elle choisit le montant, l'événement concerné (Noël, culture…), gère les invitations et le suivi de la campagne.

Vous recevez par mail une invitation à créer votre compte, puis une invitation pour commander votre carte Swile.

Si vous avez déjà une carte Swile pour vos titres-restaurants, vous n'avez pas à commander de carte. Les titres cadeaux y seront automatiquement crédités mais en deux lignes distinctes.

Vous accédez à votre espace personnel sécurisé sur swile.fr ou via l'appli mobile.

Enfin, vous êtes avisé du chargement de la dotation et l'utiliserez comme bon vous semble dans la limite d'un an de validité.

Qui contacter en cas de question ? (Support technique)

Téléphone : 04 26 85 67 83 (du lundi au samedi, 8h à 20h) & Email : mesfin@swile.fr
Chat et FAQ : via votre espace personnel help.swile.co

C’est la rentrée : pensez aux aides pour les séjours d’enfants !

La rentrée est souvent synonyme de nouvelles activités pour vos enfants : classes de découverte, stages linguistiques, mercredis au centre de loisirs… Avez-vous pensé à la **subvention interministérielle pour les séjours d’enfants** pour alléger vos dépenses ?

Selon vos ressources (sans condition pour les enfants en situation de handicap), vous pouvez bénéficier d’un remboursement partiel pour les frais liés à :

- un centre de loisirs,
- un voyage scolaire d’au moins 5 jours,
- une colonie ou un séjour linguistique,
- un séjour en maison familiale ou en gîte,
- ou encore un centre de vacances spécialisé.

⚠ **Attention** : cette subvention ne concerne pas les séjours proposés par l’Action Sociale Finances Vacances.

Informations Subvention Interministérielle Séjours d’Enfants

Demandes Subvention Interministérielle Séjours d’Enfants

Attestation séjour d'enfant

Flash-Info

Sportez-vous bien !

Pour soutenir la pratique sportive des adolescents, l’Action Sociale Finances propose le **Chèque Sport Finances**, une aide financière destinée aux enfants âgés de **12 à 17 ans**. Attribué sous conditions de ressources, ce chèque d’un montant de **50 ou 80 euros** permet de contribuer au financement des **adhésions, licences ou cours** dans une activité sportive.

Parce que le sport est un facteur d'équilibre, cette aide vise à favoriser l’accès des jeunes à une activité physique régulière. Le sport renforce la santé, développe la motricité, soutient le bien-être mental, et encourage des valeurs essentielles comme **le respect, la persévérance** et **l’esprit d’équipe**.

Le **Chèque Sport Finances**, c’est un coup de pouce pour permettre aux jeunes de s’épanouir pleinement dans le cadre d’une pratique sportive régulière.

Pour utiliser votre Chèque Sport Finances, regardez cette courte vidéo qui vous explique comment rechercher une activité pour votre enfant près de chez vous ou proposer un club sportif s’il n’est pas dans la liste :

L’**ASF Sports** propose à destination des enfants des agents habitant Paris et la proche banlieue, trois "écoles" de sport : basketball (au CASC à Bercy) et handball (dans le 17ème). Les activités ont lieu en général le mardi soir, le mercredi et/ou le samedi.

Focus

Hébergement temporaire d'urgence en Île-de-France : des solutions pour les agents en difficulté

En cas de situation sociale urgente, des solutions ponctuelles d'hébergement peuvent être proposées aux agents de l'État dont la résidence administrative est en Île-de-France. Complémentaires à l'action sociale ministérielle de notre opérateur ASF Logement, ces dispositifs sont mis en œuvre par la SRIAS Île-de-France.

Deux types d'aides sont proposés :

Dispositifs de placement

- **Placement hôtelier** via **VSP-Logely** : mise à l'abri immédiate, pour une courte durée, dans des hôtels partenaires répartis dans toute l'Île-de-France. Réservé aux personnes seules ou couples.
- **Placement en appartement meublé** via **Coallia** : logements temporaires adaptés aux familles avec enfants, pour des séjours plus longs.

Dispositifs d'accompagnement

- **Diagnostic social** avec **Coallia** : évaluation globale de la situation pour orienter vers les aides adaptées (logement, santé, juridique, etc.).

Ces dispositifs ne constituent pas un droit opposable. Toute demande doit être instruite en lien avec la délégation ou le service social ministériel, et la prise en charge est soumise à évaluation.

Pour plus d'informations : votre délégation, ses référents logement logement.action-idf@finances.gouv.fr et vos assistants de service social.

L'indicateur

4 816

Soit le nombre publications d'offres de logements sociaux en 2024 par la Bourse Aux Logements des Agents de l'Etat (BALAE), soit en moyenne, 93 offres par semaine.

L'écart entre l'offre réellement disponible (2 512) et le nombre de publications s'explique par le fait que 48 % de l'offre mise à disposition des agents de l'État a fait l'objet de plusieurs cycles de publication sur la bourse qui se sont soldés soit par des refus de la part des demandeurs soit par l'absence de candidatures éligibles.

BALAE *(source bilan d'activité 2024)*

Les logements sociaux des contingents interministériels sont réservés aux agents de l'Etat. Ils sont un levier de continuité de service public et un outil de fidélisation des ressources humaines.

En Île-de-France, les contingents de logements interministériels sont gérés régionalement par un bureau au sein de la DRIHL. Un réseau d'une centaine de référents « logement » dans toutes les administrations centrales et déconcentrées d'Île-de-France assure l'interface avec les demandeurs. Le bureau BALAE assure le traitement des candidatures déposées sur la bourse et les relations avec les bailleurs sociaux. Le réseau des référents « logement » assure l'accompagnement des demandeurs et la cotation de leurs demandes.

Bilan d'activité 2024 BALAE

Votre délégation, ses référents logement logement.action-idf@finances.gouv.fr

Focus

Couverture santé et prévoyance : un nouveau dispositif au 1er janvier 2026 *(source intranet ministériel)*

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) pour les agents de la fonction publique de l'État, un nouveau dispositif de couverture complémentaire des frais de santé et des risques prévoyance entrera en vigueur le 1er janvier 2026 pour tous les agents des ministères économiques et financiers. Une couverture employeur améliorée qui offre une prise en charge renforcée des besoins de santé et une meilleure protection face aux aléas de la vie. On vous explique en quoi ça consiste.

L'accord ministériel, signé entre le Secrétariat général des MEF et l'unanimité des organisations syndicales représentatives, définit une nouvelle offre de couverture complémentaire en santé et prévoyance, adaptée aux spécificités de nos ministères tout en s'inscrivant dans la réforme plus large au niveau de l'État. Ce dispositif vise à améliorer significativement la protection sociale de l'ensemble des agents.

L'essentiel en quelques points

- **Mise en place** d'un nouveau dispositif de protection sociale complémentaire **couvrant à la fois la santé et la prévoyance,**
- **Adhésion obligatoire** aux garanties de base en santé et prévoyance pour tous les agents actifs, quel que soit leur statut
- **Garanties de base améliorées** pour tous les bénéficiaires, et possibilité de souscrire des garanties additionnelles plus favorables
- **Participation employeur renforcée** :
  - pour la santé, prise en charge de 50% de la cotisation au titre du socle de garanties, ainsi que de 50% de la cotisation additionnelle, dans la limite de 5€ par mois ;
  - pour la prévoyance, prise en charge forfaitaire de 7€ par mois.

Bon à savoir : une participation employeur améliorée

Application du nouveau dispositif à compter du 1er janvier 2026, au terme d'une procédure de marché public qui a désigné deux organismes

* **pour le volet Santé, ALAN**
* **pour le volet Prévoyance, GMF**

Les étapes

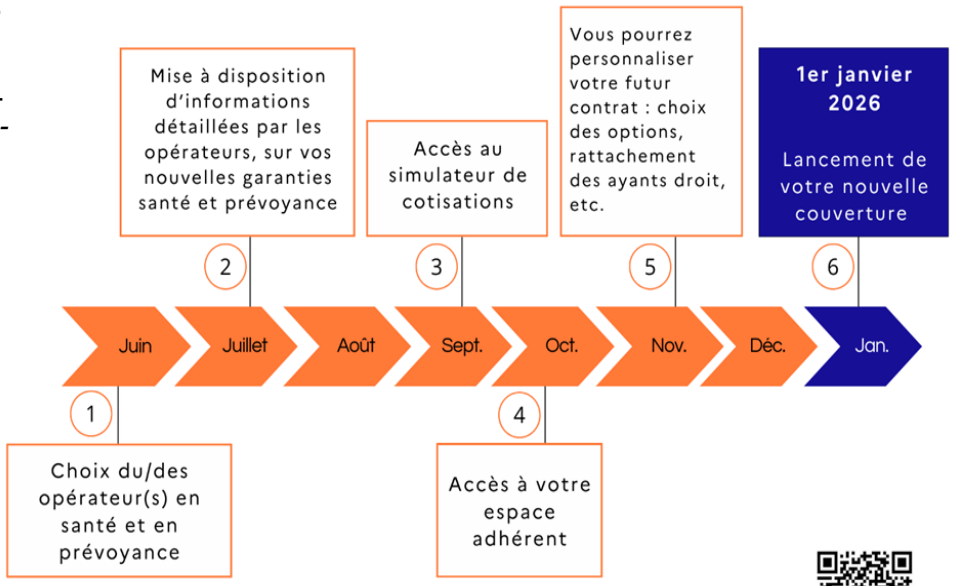

Une brochure d'informations à votre disposition

Pour connaître les détails de ce dispositif, consultez la brochure "*Santé-prévoyance : un nouveau dispositif et de nouvelles couvertures*" disponible en téléchargement ci-dessous.

Télécharger la brochure

Des questions ? Consultez la FAQ

Une foire aux questions ainsi que des vidéos sont également à votre disposition sur le portail de l'Action sociale pour répondre à vos interrogations concernant, entre autres :

- les garanties proposées
- les tarifs et cotisations
- les conditions d'adhésion
- Les mécanismes de solidarité

Accéder à la FAQ

Pour accéder à l'ensemble des supports de communication: scannez ce QR code ou rendez-vous sur actionsociale.finances.gouv.fr/